

Cercle 133^e Tours de Silence

bulletin n° 66

mardi 26 mars 2019

POLITIQUE MIGRATOIRE... LE PIRE EST-IL DÉJÀ LÀ ? TORTURES EN RETENTION, CHASSE À L'HOMME AUX FRONTIÈRES, EXPULSIONS FORCÉES PAR AVION

Torture dans les camps rétention français : une impunité d'État ?

Une femme enceinte enfermée à l'isolement, un homme déshabillé et attaché au sol plusieurs heures, un autre menotté puis tiré de forces aux chevilles et aux poignets jusqu'à lacération : bienvenu dans les camps de rétention français.

Les récits de « violences » dans des camps de rétention français, rapportés par d'anciens retenus et des membres d'associations, font état de pratiques particulièrement cruelles commises par les officiers de police ou par certains membres de l'administration des camps de rétention administratives (CRA). Aux portes de Paris, à Vincennes, au Mesnil-Amelot, à Oissel, à Toulouse : leur multiplication et leur répartition témoignent d'une tendance qui tend à se systématiser en toute impunité, à l'abri de toute instance judiciaire effective. De la première arrestation jusqu'aux expulsions, la violence qui se dévoile dans ces récits glaçants (pour la plupart issus de dépôts de plaintes ou de récits récents de retenus) mérite de faire disparaître tout euphémisme : une torture physique et psychologique est actuellement pratiquée à l'encontre des étrangers dans différents camps de rétention en France. Pour mémoire, selon l'Association pour la Prévention de la Torture, la définition de la torture contient « trois éléments cumulatifs : *Le fait d'infliger intentionnellement des souffrances aiguës physiques ou mentales ; par un agent de la fonction publique, directement ou indirectement impliqué ; dans un but précis* ». Si cette définition assez large permettrait d'englober également les chasses à l'homme et les violences policières dans les campements un peu partout en France, les récits des retenus en CRA révèlent une violence administrative et policière banalisée, intervenant à différents moments du placement en rétention jusqu'à l'expulsion. Les pratiques qui lui sont associées actuellement témoignent de son inscription dans les dispositifs même des camps de rétention.

L'isolement, une torture psychologique

La pratique de l'isolement disciplinaire, qui consiste à enfermer un retenu pour, officiellement, « *le protéger contre lui-même* », est par exemple devenue monnaie courante. Au CRA d'Oissel, cette punition décidée par le directeur d'établissement a ainsi permis d'enfermer de nombreux retenus et notamment Djihed, un jeune algérien expulsé il y a quelques semaines. Dans son dépôt de plainte datant du début de l'année, il révèle ainsi avoir été plaqué au sol, attaché à terre sur le ventre, pieds et poings liés avec un casque sur la tête, uniquement vêtu d'un short pendant une petite dizaine d'heures sans rien à boire ni à manger. Il y a ensuite passé plusieurs jours d'affilée. Au CRA de Toulouse, une association révèle ainsi qu'un retenu qui tentait de se pendre, s'est vu décroché de justesse pour être ensuite placé en isolement disciplinaire. L'année dernière, au Mesnil-Amelot au Nord de Paris, couvert de ses excréments pour éviter une expulsion forcée, un homme est placé plusieurs jours en cellule d'isolement sans pouvoir se laver. Dans le même camp, début février, une jeune

femme enceinte de sept mois et demi est soumise à une véritable torture psychologique. Réveillée à l'aube sans avoir été prévenue, la Police aux Frontières tente de la tirer de force pour la conduire à l'aéroport. Traumatisée par cette première tentative d'expulsion, elle commet alors plusieurs actes de violences envers elle-même. Elle sera finalement placée en isolement total sans suivi, sans accompagnement médical ou psychologique avant d'être amenée une nouvelle fois à l'aéroport de force, en dépit d'un certificat médical qui atteste de son incapacité à voyager. Seul le refus du commandant de bord le 23 février a permis d'arrêter la procédure d'expulsion en cours.

Appeler la cruauté par son nom

Si l'insalubrité des locaux de rétention, l'absence d'accès aux soins, la nourriture immangeable et la proximité géographique des camps avec les miradors des maisons d'arrêt participent d'une criminalisation punitive et d'un climat profondément anxiogène (souvent décrits dans les communiqués des retenus), comment qualifier les humiliations et violences physiques commises par la police, le personnel au sein des CRA et au moment des expulsions ? Lors d'une première enquête en janvier, un homme algérien enfermé au CRA de Vincennes révélait ainsi avoir été emmené dans une pièce à l'abri des caméras du camp pour y être tabassé par des policiers. Un autre homme, enfermé dans le même camp, amené à l'hôpital à sa sortie pour des problèmes de diabète est découvert avec des plaies autour des poignets et des chevilles. Attaché à son arrivée à Vincennes le 2 Janvier, il explique qu'un policier l'a tiré violemment jusqu'à lui lacérer la peau. Des photos non-publiées ici témoignent des plaies encore visibles douze jours après ses blessures. Selon un autre dépôt de plainte datant de février 2018, fourni par des militants associatifs, Marouane, un jeune tunisien enfermé au CRA d'Oissel, a été isolé dans sa chambre avec une petite dizaine de policiers l'année dernière. Une officière de police demande à lui baisser le pantalon pour regarder la taille de son sexe avant de demander à vérifier si ce dernier « a des poils au cul ». Humilié, il tente de se mutiler avant d'être frappé, menotté, placé en isolement avant d'être à nouveau frappé. Le dépôt de plainte de Marouane n'a évidemment pas abouti depuis. Pour Maryse Boulard, qui travaille pour la Cimade présente au CRA du Mesnil Amelot : « *La principale difficulté va être de faire constater ces violences. Pour déposer plainte à l'intérieur du camp de rétention, c'est mission impossible. L'administration ne fait pas formellement enregistrer les plaintes et les officiers de police judiciaire ne se déplacent pas. Les personnes enfermées n'ont pas d'autre choix que d'écrire leur plainte sur un papier libre et de faire faxer leur plainte au parquet. Elles n'ont jamais de nouvelles et les plaintes sont classées sans suite.* »

Retourner la violence contre soi-même

Le week-end dernier, deux hommes du CRA du Mesnil-Amelot ont tenté de se suicider. Le premier homme était

monté sur le toit du camp et s'était entaillé les bras et le haut du corps. Placé en isolement, il a été depuis expulsé de force dans des conditions extrêmement violentes. Le deuxième, affecté par des troubles psychologiques graves, avait tenté de se suicider la veille et a été également placé en isolement sans être libéré ni recevoir l'accompagnement adéquat. L'aggravation ou l'apparition de troubles psychologiques, les tentatives de suicides et les multiples lacérations que s'infligent parfois les retenus découlent directement d'une violence organisée et savamment dissimulée. Dans le même temps, au même titre que les grèves de la faim collectives menées en CRA depuis le début de l'année, ce retournement de la violence contre les retenus eux-mêmes témoigne d'une ultime résistance et de la volonté de

rendre manifeste et visible l'horreur des pratiques actuelles. En l'absence de possibilité de poursuites devant la justice française ou européenne, une question s'impose alors : comment percer aujourd'hui le mur d'indifférence politique et médiatique ? Si les récentes alertes des associations à l'adresse des ministères de l'Intérieur et de la Santé, ainsi que du Défenseur des droits ne seront évidemment pas suivies d'effets, le rapport sur les lieux de privation de liberté en France du Comité Anti-Torture du Conseil de l'Europe qui devrait être rendu public en cours d'année 2019 permettra-t-il enfin d'appeler par son vrai nom ces multiples cas de torture dont l'Etat français se rend coupable chaque jour ?

Cyril Lecerf Maulpoix - Regards, 28 février 2019

Migrants torturés en Libye

Les témoignages de migrants sur les conditions de détention en Libye, reviennent régulièrement sur les maltraitements, les tortures, le manque de soins et de nourriture. Mais les images sont rares. Dans un reportage diffusé lundi 25 février, la chaîne de télévision britannique Channel4 présente ces terribles conditions de détention après avoir obtenu des images amateurs. Ces photos et vidéos, prises par les migrants, illustrent leur quotidien dans les centres de détention du pays où ils sont à peine nourris et vivent dans des conditions d'hygiène désastreuses. Les images de Channel4 sont insoutenables. Elles montrent des migrants - dont des femmes- suppliciés. On y voit des personnes enchaînées, suspendues au plafond, battues, brûlées au plastique liquide, menacées avec des armes à feu. Depuis 2017, l'Union européenne fournit des navires à Tripoli et finance une formation prodiguée aux garde-côtes libyens pour qu'ils interceptent les embarcations de migrants en Méditerranée. Cette nouvelle politique a permis de réduire considérablement le nombre d'arrivées en Europe mais elle a contribué à aggraver le sort des migrants bloqués en Libye. Les trafiquants d'êtres humains ont trouvé avec les migrants retenus en Libye une importante manne financière. Les vidéos de leurs supplices sont publiées sur les réseaux sociaux pour faire pression sur leurs familles et obliger leurs proches à envoyer de l'argent. Il n'est pas rare que des gardiens des centres de détention revendent eux-

mêmes des migrants à des trafiquants. Les enlèvements sont également fréquents. Comme cela est arrivé dans le centre de détention de Khoms, à l'est de Tripoli, rappelle Channel4. Plusieurs personnes qui y étaient détenues ont disparu après que des trafiquants ont tenté d'enlever des migrants avec la complicité des gardiens. Giulia Tranchina, avocate spécialiste de l'immigration et du droit d'asile, interrogée par Channel4, explique recevoir des témoignages qui viennent confirmer une réalité déjà connue : *"Les tortures se déroulent alors que les trafiquants sont au téléphone avec les familles des migrants, afin que leurs proches entendent les cris"*. *"Certains de mes clients sont couverts de cicatrices, complètement traumatisés"*, détaille l'avocate. La politique européenne en Libye est régulièrement dénoncée par les organisations de défense des droits de l'Homme. Interrogé par Channel4, Matteo Debelis, chercheur à Amnesty international souligne que *"la priorité numéro un des gouvernements européens est d'empêcher les migrants et réfugiés de traverser la Méditerranée et d'arriver en Europe. Ils n'agissent donc pas pour mettre un terme aux violations des droits de l'Homme commises en Libye."* La Commission européenne a fait savoir à Channel4 que son travail en Libye *"avait toujours consisté à sauver des vies, protéger des personnes, combattre le trafic d'êtres humains et soutenir les migrants vulnérables."*

Julia Dumont - Infomigrants, 27 février 2019

En Libye, dans le centre de Zintan, des migrants sont morts de faim

InfoMigrants a reçu des photos de corps décharnés et des témoignages affirmant que plusieurs migrants étaient morts de faim dans le centre de détention de Zintan, au sud de Tripoli, ces derniers jours. Ce n'est pas la première fois que les ONG alertent sur la malnutrition sévère dans les camps libyens.

Les morts s'accumulent dans les centres de détention libyens où s'entassent actuellement des milliers de migrants détenus de force. À Zintan, au sud de la capitale libyenne, le centre officiel - rattaché au département libyen de lutte contre la migration illégale (DCIM, selon l'acronyme anglais) -, les conditions de vie sont catastrophiques. Pire, il y a des décès liés à la faim. Selon un migrant Jon*, enfermé dans le centre de Zintan depuis plusieurs mois, l'eau et la nourriture manquent cruellement. *"Des migrants sont récemment morts de faim. Depuis le mois de septembre, il y a eu 14 morts. Certains sont morts de tuberculose, d'autres sont morts parce qu'ils ne mangeaient plus assez"*, explique-t-il. *"Nous n'avons pas assez à manger, pas assez d'eau"*. Le Haut-commissariat pour les réfugiés à l'ONU (HCR) a accès aux camps officiels de la DCIM. Mais selon Jon, ni le HCR, ni l'organisation internationale des migrations (OIM), ni aucune organisation humanitaire comme Médecins sans frontières (MSF), ne sont venus à Zintan depuis le mois de décembre. Les derniers morts remontent au 12 mars, raconte-t-il. *"Il y a eu trois corps, deux hommes et une femme"*. Jon ne sait pas ce que sont devenues les dépouilles. Le HCR, contacté par InfoMigrants, nuance les propos de Jon. *"Nous nous rendons à Zintan régulièrement*

pour apporter des soins médicaux mais la nourriture est gérée par les autorités libyennes", explique Paula Esteban, la porte-parole du HCR en Libye. *"Nous ne sommes pas en charge de cela."* Les photos reçues par InfoMigrants sont particulièrement éprouvantes : on y voit des corps décharnés et des visages émaciés. Selon Giulia Tranchina, une avocate spécialisée dans l'asile, ces famines sont *"délibérées"*. *"Elles servent de punition aux migrants"*, explique-t-elle. *"Il existe plusieurs centres de détention dans le pays où les privations de nourriture ont cours"*, pas seulement à Zintan. En effet, dans le camp de Furahji Sebha, à Tripoli, des migrants ont affirmé avoir tenu presque une semaine sans nourriture. Selon Giulia Tranchina, à Furahji Sebha, les gardiens avaient affirmé n'avoir pas les moyens de les nourrir. À Zintan, comme dans les autres centres de détention, il est presque impossible de recenser tous les décès. L'ONU a expliqué ne pas avoir accès aux registres des victimes - tenus par les autorités du pays. MSF émet même des doutes sur l'enregistrement des personnes disparues. *"Ici, les conditions de vie sont horribles et personne ne vient"*, se désespère Jon. *"Nous perdons espoir, que pouvons-nous dire aux malades ? Qu'ils iront mieux ? Mais ce n'est pas le cas. Faites-nous sortir d'ici. On sait que l'ONU évacue des migrants de Tripoli vers le Niger. Nous sommes enregistrés comme demandeurs d'asile. Pourquoi personne ne s'occupe de nous ? Pourquoi nous abandonne-t-on ? Nous n'intéressons personne."*

*Le prénom a été changé

Charlotte Boitiaux - Infomigrants, 19 mars 2019

La France fournit six bateaux à la garde-côtes libyenne

La France va fournir au printemps prochain six embarcations rapides à la garde-côtes libyenne, engagée, avec la coopération de l'Union européenne, dans le contrôle controversé des flux de migrants tentant de traverser la Méditerranée. La ministre des Armées, Florence Parly, l'a annoncé au Premier ministre libyen Fayez el-Sarraj le week-end dernier en marge de la Conférence sur la sécurité, à Munich, a-t-on appris auprès du ministère des Armées. *"Il s'agit de six Zodiac Sillinger qui leur seront livrés par lots de deux au cours du printemps"*, a-t-on précisé à Reuters. La garde-côtes libyenne est sous le contrôle du gouvernement d'union nationale (GNA), reconnu par la communauté internationale, que dirige Fayez el-Sarraj depuis mars 2016. Les ONG qui viennent en aide aux migrants dénoncent depuis des années la politique de "sous-traitance

du contrôle de l'émigration" décidée par l'Union européenne en coopération avec Tripoli pour contenir l'afflux de migrants sur son sol. Dans un rapport publié en janvier dernier, Human Rights Watch (HRW) estime que le soutien, en équipements notamment, apporté par l'UE - et l'Italie en particulier - aux garde-côtes libyens contribue à la détention arbitraire et abusive de centaines de migrants et de demandeurs d'asile interceptés en mer. Les Européens, souligne l'ONG, sont complices d'un "cauchemar sans fin", qui s'est accentué avec la fermeture des ports italiens et maltais aux ONG. Elle relève notamment la hausse des opérations de la garde-côtes libyenne dans les eaux internationales.

Sophie Louet - Reuters, 21 février 2019

Une politique migratoire aux allures de « chasse à l'homme » à la frontière franco-italienne

Ce sont 144 pages qui indignent. Elles décrivent la politique migratoire mise en œuvre par la France à la frontière franco-italienne, de Menton à Chamonix : non respect des droits essentiels des personnes, violations de traités signés par la France, indifférence et mépris pour les mineurs isolés et les réfugiés qui ont besoin de soins, militarisation à outrance de la frontière, harcèlement des personnes solidaires... Telles sont les observations réalisées pendant deux ans par l'Anafé, l'association qui publie ce rapport sans concession. Des allures de vaste «chasse à l'homme» : c'est ce à quoi ressemble la politique sécuritaire et migratoire mise en œuvre à la frontière franco-italienne. Une «chasse à l'homme» qui cible plusieurs dizaines de milliers de personnes chaque année, dont des enfants, à qui on refuse l'entrée sur le territoire au mépris de leurs droits les plus essentiels. Depuis 2016, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) collecte des témoignages, mène des enquêtes de terrain, observe, constate, échange et travaille avec des associations locales, de Menton à Chamonix, en passant par la vallée de la Roya, le col de Montgenèvre ou le tunnel de Fréjus. Le résultat est édifiant : un rapport de 144 pages, intitulé *Persona non grata* publié ce 21 février, qui documente l'ensemble des violations de droits perpétrées par l'État français à l'encontre des personnes migrantes qui tentent de traverser la frontière.

mande de ne pas être refoulée avant 24 heures afin de pouvoir exercer les droits prévus par la loi. Ces pratiques «mises en œuvre par la France à la frontière franco-italienne depuis 2015 représentent un non-respect ou des violations des conventions internationales ratifiées, de la Convention européenne de sauvegarde des droits humains et des libertés fondamentales, du code frontières Schengen et des accords de coopération avec l'Italie», rappelle l'Anafé. Quand il s'agit de migrants, les textes signés par la France ne semblent plus valoir grand-chose. Pour les enfants, c'est pareil. Ce ne sont pas des personnes mineures à protéger, mais des menteurs à refouler d'urgence : *«On est allés au poste. On est rentrés dans les bureaux. On a été fouillés»,* raconte un adolescent, interpellé à Clavière, près du col de Montgenèvre. *«Le policier me bousculait. Ils ont pris mon téléphone mais me l'ont rendu ensuite. Ils ont pris mon empreinte. Le policier a pris ma main de force pour la mettre sur la machine. Ils étaient plusieurs autour de moi. Un policier m'a demandé ma nationalité, mon âge. J'ai dit que j'avais 16 ans. Ils ont dit que je ne suis pas mineur. Ils ont changé ma date de naissance. Le policier a signé le document à ma place parce que je ne veux pas retourner en Italie. J'ai dit : "Je veux rester en France, je veux aller à l'école pour pouvoir me prendre en charge". Mais ils ne voulaient rien comprendre.»*

Militarisation « impressionnante » de la frontière

Emmenés au commissariat à 17h13, expulsés à 17h15
Les personnes interpellées se voient le plus souvent prononcer un «refus d'entrée» : un formulaire administratif rempli à la va-vite par un CRS ou un gendarme, sur un parking ou un quai de gare, sans même un passage par les locaux de la Police aux frontières (PAF), ni d'interprète pour les personnes ne maîtrisant pas le français, encore moins d'examen approfondi de la situation des réfugiés. Rien que dans les Alpes-Maritimes, 44 433 refus d'entrée ont ainsi été prononcés, souvent de manière expéditive, en 2017 (une même personne peut être concernée par plusieurs refus d'entrée quand elle tente de repasser la frontière), et 7000 en Haute Maurienne, en Savoie ! *«Le 17 mars 2018, cinq personnes, dont une avec une jambe cassée, ont été emmenées par les CRS à 17h13 au poste de la PAF de Menton Pont Saint-Louis. Elles ont attendu à l'extérieur du poste. À 17h15, soit trois minutes après leur arrivée, les cinq personnes ont été refoulées en Italie, munies d'un refus d'entrée qui leur a été donné en-dehors du poste»,* notent des observateurs lors d'une mission conjointe avec Amnesty international et Médecins du monde. Ces témoignages sont légion.

Le rapport de l'Anafé décrit également la militarisation «impressionnante» de la frontière. La présence des forces de l'ordre – militaires, compagnies républicaines de sécurité (CRS), gendarmes, police nationale, police aux frontières... –, souvent lourdement armées, équipées de lunettes de vision nocturne ou de détecteurs de mouvement, sature l'espace frontalier, gares, routes ou chemins de randonnée. Ce qui crée une ambiance bien particulière : *«Quelques minutes avant l'arrivée du train, dix gendarmes et quatre militaires lourdement armés se présentent sur le quai. Le train s'arrête, certains montent de chaque côté et se rejoignent au centre du train. Une personne sort escortée par les gendarmes»,* décrivent des observateurs en gare de Breil-sur-Roya, au nord de Menton (Alpes-Maritimes). *«Pendant ce temps, les forces de l'ordre restées sur le quai observent les passagers qui descendent. Une personne qui semble d'origine africaine descend, un gendarme lui dit «bonjour», la personne répond «bonjour», dans un français parfait. Nous nous interrogeons sur le fait que les forces de l'ordre ont dit bonjour uniquement à cette personne alors qu'elles étaient une dizaine à descendre du train.»* Une scène digne du film *«La Grande Évasion»*. Ce déploiement militaire à la frontière, rien que pour la vallée de la Roya, coûterait 1,8 million d'euros par mois, près de 22 millions par an, selon le chercheur Luca Giliberti. La vallée ne représente pourtant qu'une petite partie de la frontière franco-italienne, qui s'étend sur 515 kilomètres en tout. Cette militarisation, ces pratiques de «chasse à l'homme»

Pas d'accès à un médecin, encore moins à un avocat
Pas question pour ces personnes de pouvoir accéder à un médecin, qu'elles soient blessées, malades ou sur le point d'accoucher. Pas question non plus pour elles d'avoir accès à un conseil (assistance juridique, avocat...) ni de respecter le droit au jour franc, qui permet à une personne qui le de-

permanentes, poussent aussi les personnes migrantes à prendre de plus en plus de risques pour traverser la montagne et tenter d'esquiver les patrouilles, pour simplement être en mesure de faire valoir leurs droits bafoués.

Un jeune Guinéen mort d'hypothermie après avoir été refoulé

Les corps de jeunes Guinéen et Sénégalais ont déjà été retrouvés, tués après avoir chuté dans un ravin. «*Le 25 mai 2018, à Bardonecchia (Italie), un corps est retrouvé dans un état de décomposition avancée. Son identité est retrouvée par la police italienne grâce à un reste de peau et une enquête est ouverte : il s'agit d'un jeune Guinéen souffrant de poliomyélite, refoulé le 26 janvier par les autorités françaises, à 10 kilomètres de Bardonecchia. Il est décédé d'hypothermie*», illustre l'Anafé. Deux semaines plus tôt, c'est le corps d'une Nigériane, Blessing Matthew, qui est retrouvée par des agents EDF dans la Durance, qui prend sa source à Montgenève. Toujours en mai, entre Montge-

nèvre et Clavière, un jeune sénégalais est retrouvé mort par des randonneurs. Épuisé, il serait tombé d'une falaise. Face à cette situation scandaleuse qui dure depuis trois ans, «*l'Anafé ne peut que déplorer la difficulté à entrer en dialogue avec plusieurs autorités françaises tant au niveau local qu'au niveau national. Les droits fondamentaux, la fraternité et la solidarité ont été relégués au second plan, en violation des engagements internationaux, européens et nationaux.*» Les seuls qui sauvent l'honneur d'une politique en perte de vue à la frontière franco-italienne sont les milliers de bénévoles, de militants associatifs qui font vivre «*les valeurs d'humanité, de solidarité et de fraternité*» en venant en aide aux victimes de cette «*chasse à l'homme*». Mais elles aussi sont désormais la cible de harcèlements, de violences, et poursuivies pour «*délit de solidarité*». Elles sont devenues des «*militants politiques qu'il faut museler*».

Ivan du Roy - 21 février 2019

Quand la violence s'ajoute à l'inhumanité

Expulsion d'une maman, ligotée, avec ces deux enfants de 6 et 8 ans vers le Kosovo

Ce 8 mars 2019, journée internationale du droit des femmes, s'est transformé en cauchemar pour une jeune mère kosovare et ses deux enfants. Madame Toska, seule chez elle avec ses deux enfants de 6 et 8 ans encore endormis (Le papa est au travail, comme tous les matins) est effrayée quand elle entend frapper à la porte. Elle n'ouvre pas immédiatement. Fallait-il vraiment que la PAF enfonce la porte ? Les enfants ont été tirés de leur lit ou ils restaient cachés, pleurant en claquant les dents, terrorisés par les bruits de la porte enfoncée et les policiers qui entrent en nombre dans leur chambre. Madame a reçu l'injonction de s'habiller au plus vite sinon elle serait ramenée à l'aéroport en pyjama. Elle a été conduite à l'aéroport, montée à l'avion les pieds et poings liés, où elle n'a été détachée que lorsque l'avion avait pris de l'altitude... sous les yeux de la petite Roza qui a découvert dans l'appareil sa mère menottée. La maman dit ne pas comprendre ce traitement deshumanisant, ne pas avoir été violente. Ce jour 8 mars, tous ceux qui ont connu de loin ou de près Fidan, Nerxhivane, Roza et Rion sont sous le choc par toute cette violence. Qu'avait fait Nerxhivane pour mériter un tel traitement dégradant ? Nerxhivane et Fidan sont entrés «*illégalement* » sur le sol Français en 2011, et ça, on ne leur pardonne pas ! Alors de demande d'asile dont ils ont été déboutés en demande de titre de séjour, auxquelles ils pensaient de bonne foi avoir droit, ils ont abouti à des Ob-

ligations de Quitter le Territoire Français réitérées tous les deux ans. La dernière en septembre 2018, sans délai, et assortie d'une interdiction de retour d'un an. Cette famille réunissait bien de critères pour être régularisée. Fidan, le père travaillait, payait le loyer, impôts, taxe d'habitation ; Nerxhivane suivait des cours de français, les deux enfants Roza 8 ans et Rion 6 ans, nés en France, étaient scolarisés. Une famille bien intégrée qui avait l'estime de ceux qui la connaissaient de près ou de loin. Ces mesures sont choquantes. Est considérée comme une faute, une preuve de non-respect des lois le fait d'espérer encore et toujours que notre pays, dont ils rêvent de devenir citoyens comprenne enfin qu'ils font tout pour s'y intégrer. D'ailleurs, la petite Roza, depuis le Kosovo où elle vient d'être expulsée, dit «*Je veux retrouver ma maîtresse et la directrice de mon école...*». Mais les lois sont les lois : OFPRA, CNDA, Préfecture de la Haute Savoie et Tribunal Administratif n'ont pris en compte que ce qui a leurs yeux est une faute : ne pas obéir à l'injonction de quitter la France... Donc expulsion il y a eu. Nous nous élevons aujourd'hui contre la violence incompréhensible de cette expulsion qui a traumatisé deux enfants dans leur plus jeune âge. Nous citoyens français, nous ne supportons pas qu'une telle violence soit pratiquée en notre nom mardi 12 mars 2019.

RESF 69, RESF 38

(pétition sur le site du RESF : <http://www.educationsansfrontieres.org/>)

La France déporte, Air France transporte

Jugée le 17 janvier, au Tribunal de Grande Instance de Bobigny pour le délit «*d'entrave à la circulation d'un aéronef*», Caroline a été relaxée lors du jugement rendu le 22 février. Le procureur a un délai de 10 jours pour faire appel. Le procureur avait requis une peine d'amende de 1000 euros avec sursis. Finalement, Caroline a été relaxée par le tribunal de Bobigny. Le 30 juillet 2018, à bord d'un avion d'Air France à destination d'Erevan (Arménie), elle avait critiqué les conditions d'expulsion d'un homme arménien, escorté par des policiers français. Débarquée de l'avion et placée en garde à vue, elle était poursuivie pour «*entrave à la circulation d'un aéronef*». Ce délit a été utilisé à plusieurs reprises pour intimider les personnes solidaires des exilé-es, comme le relevait la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme dans un avis de mai

2017. De fait, le jour où Caroline passait en procès, deux autres prévenus comparaissaient devant le même tribunal correctionnel pour s'être indignés contre les conditions d'expulsion d'un homme sur un vol Air France faisant la liaison entre Paris et Dakar. L'avocat des deux hommes a cité pendant l'audience un rapport d'Air France dans lequel une cheffe de cabine dit avoir l'habitude de ce type de vols et conseille aux hôtesses de «*ne pas se laisser impressionner par des Sénégalais qui ont la manie de parler fort*». Indifférent à cette manifestation de racisme, le proc' avait affirmé que la seule victime, dans ces dossiers, était la compagnie aérienne. Il avait requis un an de prison avec sursis contre les deux passagers du vol Paris-Dakar.

La Rotative - 26 février 2019

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International, Collectif Palestine 37, et des individus en lutte...

Prochain Cercle de silence : mardi 30 avril 2019